

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 10 MARS 1837.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget du Département des Travaux publics, pour l'exercice 1837.

MESSIEURS ,

Pour la première fois vous allez avoir à discuter le budget d'un Ministère nouvellement créé, sous le nom de Ministère des Travaux publics.

La Commission que vous avez chargée de vous faire un rapport sur ce budget, auquel se rattache une si haute importance pour le pays, a cru devoir vous soumettre quelques considérations générales sur cette création récente.

Quelqu'incertitude s'était élevée dans l'esprit de plusieurs Membres de votre Commission; ils avaient vu dans la combinaison nouvelle un acheminement à un sixième Ministère, et dès lors une augmentation de charges pour le pays; les assurances données à cet égard par le Ministère à la Chambre des Représentans lève leurs scrupules. La réunion quelque peu disparate des différentes branches d'Administration Générale, placées dans les attributions du nouveau Ministère, a paru susceptible d'améliorations; en effet, le Chemin de Fer et les Canaux n'ont guère de rapport avec la Garde Civique et la Milice, et peut-être eût-il été plus convenable de laisser l'exécution de ces Lois au Département de l'Intérieur. Votre Commission, Messieurs, s'est bornée ici à vous soumettre une idée générale, sans entendre faire aucune critique de l'institution du Département nouveau. Au contraire, le développement progressif de nos communications, l'impulsion particulière que vont donner à cette branche les emprunts affectés aux routes et canaux, en avaient fait reconnaître l'utilité et en justifient l'établissement.

Tant de branches différentes, réunies dans les mêmes mains, devaient en rendre le fardeau trop pesant, et quelque soit le zèle infatigable du Ministre qui jusqu'en janvier dernier a eu les travaux publics dans son Département, il devenait urgent qu'il fût déchargé d'une partie de sa besogne, étant dans la presque impossibilité de continuer à toutes les parties de son Administration et à la branche toujours croissante des communications en particulier, cette

sollicitude à laquelle le pays est déjà redevable de si beaux résultats, et qu'il est tant à désirer qui lui soit continuée dans une proportion égale aux sommes qui vont être affectées à cet objet, afin que la nation en recueille au plus-tôt tous les avantages qu'elle est en droit d'en attendre.

Votre Commission, Messieurs, ne s'est pas livrée à l'examen du plus ou moins de convenance qu'il y aurait eu à joindre les travaux publics à un Ministère des relations extérieures ou bien à réunir, ainsi que cela existe aujourd'hui, le Département des Affaires Étrangères et celui de l'Intérieur dans les mêmes mains. Votre Commission ne s'est pas occupée de cette question; elle la considère comme étant du domaine de la prérogative royale; la question seule d'augmentation de dépense l'avait frappée. Elle rend hommage à la pensée qui a donné l'être au Ministère des Travaux publics; cette partie de nos institutions confiée à un chef, qui sache unir à la prudence, à une sage lenteur dans l'étude des travaux à faire, une grande vigueur d'exécution, atteindra par là ce haut degré d'influence qu'elle est appelée à exercer sur l'avenir de notre belle patrie; elle mérite aussi toute notre attention.

Je vais avoir l'honneur de vous exposer le résultat de nos investigations sur les détails du Budget qui nous occupe.

CHAPITRE Ier.

Administration centrale.—Personnel.

Ce chapitre se compose de cinq articles qui se divisent comme suit :

1. Traitement du Ministre.	21,000
2. id. des fonctionnaires employés et gens de service.	107,250
3. Matériel.	17,000
4. Papiers pour l'administration centrale des Postes. .	7000
5. Mobilier.	10,000

TOTAL. . . . Fr. 162,250

Ce Chapitre a été adopté sans discussion.

CHAPITRE II.

Garde civique.

Article unique. Frais de voyage et d'administration, achat, réparation et entretien d'armes. fr. 95,000

Tout en exprimant le vœu que la garde civique reçoive bientôt partout cette organisation régulière et uniforme, qui la mette en situation de satisfaire au noble but de son institution, votre Commission n'a pas été convaincue de la nécessité urgente, pour arriver à ce but, d'armer dès à présent de sabres cette milice citoyenne; l'achat de ces sabres figure dans le détail de la somme ci-dessus pour 70,000 francs, ce qui a paru exorbitant.

CHAPITRE III.

Milice.

Article unique. Impression des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens, une somme de fr. 1,600

Point d'observations.

CHAPITRE IV.

Travaux publics.

Art. 1 ^{er} . Routes.	fr. 2,065,000
2. Canaux et rivières.	298,510
3. Ports et côtes.	280,585
4. Phares et fanaux.	9,704
5. Polders.	250,000
6. Batimens civils.	28,000
7. Personnel.	339,860
8. Paiement des travaux d'entretien du Canal de Gand au Sas de Gand (transfert de l'exercice périmé de 1832.)	3,174 60
<hr/>	
Total du chapitre.	fr. 3,274,833 60

Quelques Membres de la Commission, tout en admettant le chiffre de ce chapitre, ont fait observer que les routes ne sont pas généralement dans un état d'entretien satisfaisant. Un Membre désire qu'une révision du classement des routes ait lieu ; plusieurs de nos routes de seconde classe ayant, par suite de la commotion que le pays a subie, ou à cause de changemens survenus dans les relations commerciales, acquis une plus grande importance, devraient selon lui être classées au premier rang et traitées comme telles sous le rapport de l'entretien et de la construction. La Commission a l'honneur de vous soumettre ces deux observations sur le 1^{er} article du chapitre IV.

Quant à l'article 5, portant une somme de fr. 250,000 pour entretien des digues des polders, votre Commission est dans le doute si la somme pétitionnée sera suffisante pour rétablir la rupture de la digue de Burgt, occasionée par l'ouragan du 24 février dernier. Ce sinistre étant postérieur à la présentation du Budget des Travaux publics, est demeuré en dehors des prévisions. Deux Membres ont exprimé le désir qu'on s'occupât de suite de cet objet qui intéresse vivement un grand nombre de malheureux dont les propriétés sont envahies par les eaux.

Les autres articles de ce chapitre n'ont pas donné lieu à des observations.

CHAPITRE V.

Chemins de Fer.

(Service actuel des trois sections ouvertes et service éventuel de ces sections et des sections à ouvrir dans le cours de l'année).

Art 1 ^{er} . Entretien et police de la route proprement dite.	fr. 370,000
Art. 2. Dépenses de transport.	685,000
Art. 3. Frais de perception.	290,000
<hr/>	
Total.	fr. 1,345,000

Si des circonstances, résultant de la nature même de l'établissement des Chemins de Fer, ont fait jusqu'ici obstacle à ce que les comptes détaillés de cette grande entreprise soient soumis à l'appréciation de la législature, votre Commission émet le vœu que pour l'exercice prochain on rentre à cet égard dans la règle commune pour toutes les recettes et les dépenses du trésor.

Un Membre a remarqué que les frais de perception sont exorbitans : il a ajouté que des personnes sans capacités suffisantes seraient employées aux Chemins de Fer en qualité de conducteurs.

CHAPITRE VI.

Mines.

Art. unique. Service des mines. fr. 89,450

Cet article a donné lieu aux observations suivantes : Quelques Membres ont fait remarquer que dans plusieurs localités riches en mines, et notamment dans le Hainaut, le personnel des Ingénieurs n'est pas en rapport avec l'importance des exploitations. Tous les Membres de votre Commission expriment des regrets du retard qu'éprouve la mise en vigueur de la loi qui doit régir les mines ; cette loi, amendée par le Sénat, a été renvoyée à la Chambre des Représentans, qui, après avoir entendu un rapport favorable aux amendemens introduits, paraît avoir perdu de vue une loi attendue avec une impatience égale à sa nécessité qui, dans l'état progressif de notre industrie minière, se fait chaque jour de plus en plus sentir.

CHAPITRE VII.

Service des Postes et Messageries.

Art. 1 ^{er} . Traitement des employés.	fr.	300,700
2. Matériel.	»	63,000
3. Transport des dépêches.	»	341,546
4. Service rural.	»	230,000
Total.	fr.	935,246

La Commission, en admettant le chiffre total de cet article, fait observer que dans quelques localités le service rural n'est pas encore parvenu à ce degré de perfection dont cette organisation est susceptible; les plaintes portent particulièrement sur les retards qu'éprouve la remise de la correspondance dans les lieux où elle doit, pour parvenir à sa destination, parcourir souvent de très-grandes distances pour arriver à un point très-rapproché du lieu de départ. Les perfectionnemens dont sont susceptibles toutes les institutions nouvelles seront introduits et feront disparaître les plaintes ; l'établissement de quelques nouveaux bureaux de distribution, l'augmentation du nombre des messagers, dont le ressort actuel est trop étendu pour être parcouru chaque jour, sont des améliorations que la Commission a dû signaler.

CHAPITRE VIII.

Dépenses imprévues.

ART. UNIQUE. Dépenses imprévues. fr. 30,000

Adopté sans observations.

La Commission propose, à l'unanimité, l'adoption du projet de loi tel que l'a voté la Chambre des Représentans.

Le Chevalier HEYNDERICX.

Le Baron VAN DER STRATEN DE PONTHOZ.

DUPONT.

DE HAUSSY.

DE SCHIERVEL, Rapporteur.